

Délibération 2022 / 11-02

L'an deux mil vingt-deux le lundi 28 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-Jacques BORD, Didier LASSÉCHÈRE, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Étaient excusés : Mrs Christian FAUGERON (Procuration à Claudine DAURY-NEYRET), Jacques FAURE (Procuration à Mme France-Noëlle GIMENEZ), Anthony BUYS (Procuration à Monsieur Raymond RABETEAU), Arnaud PICOUT.

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY-NEYRET.

* * * * *

**LOCATION DE L'APPARTEMENT SITUÉ RUE ZENON TOUMIEUX
A compter du 1^{er} décembre 2022**

Monsieur le Maire :

- **rappelle** à ses Collègues que le tarif de location de l'appartement situé rue Zénon Toumieux (logement de la Boucherie) a été fixé par délibération n° 2022-07-05 en date du 04 juillet 2022
- **propose** de louer ce logement dans les conditions suivantes :

- . Bail précaire, non renouvelable par tacite reconduction
- . Période de location : 1 an, du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023
- . Montant du loyer hors charge : 200,00 € par mois, payable le 1^{er} de chaque mois
- . Monsieur Bastien DUMAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **décide** de louer l'appartement situé rue Zénon Toumieux à Monsieur Bastien DUMAS, dans les conditions d'occupation fixées ci-dessus.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, le 28 novembre 2022.

Le Maire,



Raymond RABETEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'RABETEAU', is written over a horizontal line that extends from the stamp area.